



Itinéraires
Caen & Lisieux

C P H Itinéraires

*Centre Provisoire d'Hébergement
de l'Association Itinéraires
Lisieux*

Rapport d'activité - Année 2021

LE CPH – MISSIONS ET REGLEMENTATION

1. Réglementation	1
2. Missions	2

LE CPH ITINERAIRES

1. La situation géographique	3
2. La population accueillie	3
3. L'équipe	3
4. Son fonctionnement	4
5. Les horaires	5
6. Le parc de logements et les bailleurs publics	5
7. Les partenariats	6
8. La confidentialité	8

L'ACTIVITE 2021

9

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

1. L'accueil	20
2. L'accompagnement	21
3. La participation financière	26

LA PARTICIPATION DES RESIDANTS

27

PERSPECTIVES 2022

29

SIGLES ET ACRONYMES UTILISES

I. REGLEMENTATION

L'asile est la protection qu'accorde un état d'accueil à un étranger qui ne peut, contre la persécution, bénéficier de celle des autorités de son pays d'origine. Plus de 60 ans après son adoption, le texte de la convention de Genève (28 juillet 1951) reste la référence. Il définit la base sur laquelle un état doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui le demandent.

« Le terme réfugié s'appliquera à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle avait sa résidence habituelle et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de la dite crainte » (cf Art. A1 2).

Ayant signé cette convention internationale, la France s'est engagée à l'appliquer dans sa législation (loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 modifiée par la loi n° 2003-1176 du 10 décembre 2003) ; elle en a élargi le champ en accordant également la protection subsidiaire à « toute personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié (...) et qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves suivantes : la peine de mort, la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants, s'agissant d'un civil, une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultat d'une situation de conflit armé interne ou international ».

1. Le cadre législatif

Le CPH est géré par les textes législatifs suivants :

- Le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles :
 - L.313-1 à L.313-9 relatifs aux régimes d'autorisation ;
 - R.313-1 à R.313-10 et D.314-11 à D.313-14 relatifs aux conditions d'autorisation, de création, d'extension ou de transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
 - L.349-1 et suivants relatifs aux centres provisoires d'hébergement.
- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- La loi n°2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile,
- Le décret n°2016-253 du 2 mars 2016 relatif aux centres provisoires d'hébergement des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire.

- L'information du 18/04/2019 qui précise les conditions d'admission des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) dans le Centre Provisoire d'hébergement, les missions des centres ainsi que leur articulation avec les dispositifs existants.

2. L'orientation / l'admission

L'OFII est chargé de l'orientation vers le CPH. Le Directeur du CPH se doit de communiquer à l'OFII les places disponibles.

II. LES MISSIONS

- Le CPH a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement linguistique, social, professionnel et juridique des personnes qu'il héberge, en vue de faciliter leur intégration. Pour ce faire, il renforce le maillage en réseau et développe les ressources mobilisables sur chaque territoire au profit des personnes accueillies.
- Le CPH peut organiser des actions d'informations sur les droits et le statut des réfugiés sur les territoires. Il veille, sur chaque territoire, à faciliter l'intégration des personnes et pour cela développera un rôle d'animateur de réseau et d'informations. Dans cet objectif, les professionnelles du service ont des contacts réguliers avec de nombreux partenaires du territoire. Ces liens sont des moments importants, ils permettent de mettre en avant les potentialités des personnes accueillies, de déconstruire des représentations négatives afin de lever les freins à leur intégration.

1. La situation géographique

Le siège du CPH est situé 210 rue d'Auge 14000 Caen.

A l'est du département, se trouve le Pays d'Auge, entre les vallées de la Dive, de la Touques et de la Risle. C'est donc au cœur du pays d'Auge à **Lisieux que se situent les bureaux du service du CPH dans un immeuble, situé au 24 rue Roger Aini.**

2. La population accueillie

Le CPH accueille tout ménage (homme, femme isolé(e)s ou famille) bénéficiant d'une protection internationale (réfugié ou protection subsidiaire) et étant reconnu comme vulnérable.

3. L'équipe

Direction	0.26 ETP
Chef de service	0.42 ETP
Comptabilité	0.25 ETP
Secrétariat	0.27 ETP
RH	0.23 ETP
Equipe éducative	4.00 ETP
Psychologue	0.23 ETP
Logistique	0.59 ETP
CUI – CAE logistique	0.35 ETP
Apprentie ES	1.00 ETP
Total	7.60 ETP

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été un choix volontaire de l'association afin que les diverses compétences en présence se complètent et rendent plus efficaces l'accueil et l'accompagnement des personnes accueillies.

L'équipe éducative est composée d'une conseillère en économie sociale et familiale, d'une éducatrice spécialisée, d'une monitrice-éducatrice, d'une conseillère en insertion professionnelle et d'une apprentie en formation d'éducatrice spécialisée. Ces personnes ont été recrutées avec une expérience d'accueil et d'accompagnement.

Conformément aux principes de fonctionnement de l'Association ITINERAIRES, une psychologue intervient de façon hebdomadaire sur le temps de réunion en soutien à l'équipe. Une démarche de formation continue est mise en place (formations individuelles ou collectives, conférences, etc.).

4. Son fonctionnement

L'équipe éducative est présente pour accueillir et accompagner les résidents dans leurs démarches d'insertion : travail, formation, logement, parentalité, loisirs, santé, droits sociaux afin que chaque ménage puisse concrétiser son projet et acquérir une autonomie aussi rapidement que possible.

L'équipe est mobile et se rend au minima une fois par semaine à Honfleur et à Mézidon-Vallée d'Auge pour rencontrer les résidents et / ou les partenaires.

- **Le référent**

Un référent est désigné lors des réunions d'équipe. Le choix s'effectue en fonction du nombre de références de chaque travailleur social.

Le référent a un rôle important dans l'élaboration du projet individualisé avec les personnes accueillies. Il s'assure que le projet individualisé soit concrètement mis en œuvre. Il rend compte de l'avancée du projet lors des réunions. Il rencontre chaque ménage de manière régulière pour un entretien et participe à des temps de vie quotidienne et/ou de vie sociale.

Le choix de la référence (choix associatif) n'exclut pas le travail d'équipe, la prise de relai et la continuité par un autre membre de l'équipe dès que nécessaire.

- **Les réunions**

Les réunions hebdomadaires se déroulent le jeudi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30. Animées par la cheffe de service, elles réunissent l'équipe pluridisciplinaire et la psychologue (la moitié du temps). Y sont traités la cohérence des interventions, les pratiques d'organisation du travail, le suivi des dossiers.

Une réunion trimestrielle a lieu une fois par trimestre et la psychologue assiste à toute la réunion ainsi que la direction. Y sont traitées des questions à caractère institutionnel : réflexion autour du projet de service, les pratiques, les évolutions, les articulations à l'interne et à l'externe, etc.

- **Les cahiers**

Un cahier de liaison est utilisé pour la transmission d'information et la continuité du service.

Un cahier de réunion permet d'inscrire l'ordre du jour, les sujets abordés et les conclusions prises et le suivi de celles-ci.

5. Les horaires

- L'équipe éducative intervient sur cinq jours, du lundi au vendredi avec une amplitude de 8h à 19h, avec la possibilité de travailler en soirée et le week-end, en fonction des nécessités du service et des spécificités du public accueilli.

- Les bureaux sont ouverts de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, du lundi au vendredi. Des permanences d'accueil ont lieu : le Lundi – Mercredi – Vendredi matin. En dehors de ces horaires les personnes sont reçues sur rendez-vous, pour des urgences, etc...

6. Formations et journées d'étude

- « Personnes en situation de prostitution » organisée par l'EPSM (17 juin 2021) (*1 personne*)
- « Formation à l'évaluation de la crise suicidaire » organisée par GRAFISM (07 et 08 octobre 2021) (*2 personnes*)
- Webinaire « Défenseur des droits » organisée par la FAS (17 novembre 2021) (*1 personne*)
- Webinaire « Prescripteur de la plateforme inclusion » organisée par la FAS (09 décembre 2021) (*2 personnes*)

7. Le parc de logements et les bailleurs publics

A ces locaux d'accueil s'ajoutent 24 logements situés dans différentes villes (Lisieux, Mézidon-Canon Vallée d'auge, Dives sur Mer, Honfleur) et captés auprès de bailleurs publics.

Les partenaires des différents territoires se sont engagés à faciliter l'intégration des personnes accueillies et mettent, si nécessaire, à disposition des locaux, aux plus proches des lieux de vie, afin de faire des entretiens individuels et des ateliers collectifs.

Nous entretenons des contacts réguliers avec les bailleurs pour faciliter l'accueil et l'intégration des personnes que nous hébergeons.

Ces appartements modulables, situés en diffus sur les différents territoires sont meublés et équipés d'appareil ménagers. L'ensemble des locaux et appartements sont conformes aux normes de sécurité, régulièrement entretenus par le personnel logistique et par les services techniques des bailleurs publics, dès que nécessaire.

8. Les partenariats

Le réseau partenarial est un outil essentiel dans l'accompagnement des personnes accueillies. Le CPH développe son propre réseau de proximité, il s'appuie sur celui établi par les différents services et structures de l'association implantées dans le Pays d'Auge.

Nos partenaires

Formation / Emploi

- . Pôle emploi, Missions locales
- . Services du Conseil Départemental
- . Centres de formation (AFPA, GRETA, ACSEA)
- . Réseau d'échanges et de savoirs de Lisieux
- . BAIE
- . PLIE Baie de Seine
- . BAC Emploi
- . BAC Environnement
- . Vit' Actif
- . Association Etre et Boulot
- . ASTA
- . Agences de travail temporaire
- . Plateforme d'intégration de Honfleur

Hébergement - Logement

- . 115
- . Dispositif de la veille sociale
- . Bailleurs publics et privés
- . AISCAL
- . CLLAJ
- . CHRS
- . FSL
- . FJT
- . Hôtels
- . Foyers d'urgence
- . IML du CCAS de Lisieux
- . YSOS, ...

Culture – Loisirs - Quotidien

- . Médiathèque de Lisieux
- . Mozaïc Cyber (point informatique)
- . PIJ (point info jeunesse)
- . Centre JSF de Honfleur
-

Santé et accès aux soins

- . CPAM – Cellule DETRES
- . CMP et services spécialisés
- . IRSA
- . PASS de Lisieux
- . Médecins généralistes et spécialistes
- . Centres hospitaliers et cliniques
- . Pharmacies et autres professionnels de santé

Administratif / procédure

- . OFII
- . Préfecture
- . OFPRA
- . Avocats
- . Cabinets de traduction et d'interprétariat
-

Social

- . DDETS
- . Associations caritatives de Lisieux (Reto du Cœur, Secours Populaire)
- . USDA
- . SAO, SAJD
- . SAAS
- . CAF
- . Centres sociaux (soutien scolaire, alphabétisation, ...)
- . CIDFF
- . Municipalités et CCAS de Caen, Lisieux, Honfleur, Dives sur Mer, Mézidon-Canon
- . Plateforme FAIR
-

9. La confidentialité

L'équipe du CPH est soumise à l'obligation de discrétion : les informations recueillies par elle dans le cadre de l'accompagnement sont partagées, et régulées, en équipe (travailleurs sociaux, psychologue, chef de service). Depuis la loi du 26 janvier 2016, nous travaillons dans le cadre du secret partagé. Les personnes hébergées sont informées de ce cadre légal.

Conformément à l'art. 37/5 du Code Civil, l'équipe éducative peut être amenée à rédiger un signalement destiné à la Mission Protection de l'Enfance ou au Juge des Enfants, en cas de situation de danger constaté pour le(s) enfant(s). Les écrits sont lus à la personne et ses remarques y sont mentionnées avant l'envoi.

L'activité sur l'année – Mouvements et taux d'occupation

	Présents	Accueils	Départs
Hommes seuls	51 <i>(55 en 2020)</i>	15 <i>(17 en 2020)</i>	23 <i>(17 en 2020)</i>
Hommes avec enfants	2 <i>(0 en 2020)</i>	1 <i>(0 en 2020)</i>	0 <i>(0 en 2020)</i>
Femmes seules	7 <i>(7 en 2020)</i>	4 <i>(3 en 2020)</i>	2 <i>(3 en 2020)</i>
Femmes avec enfants	4 <i>(4 en 2020)</i>	2 <i>(1 en 2020)</i>	2 <i>(2 en 2020)</i>
Couples sans enfant	2 <i>(1 en 2020)</i>	0 <i>(1 en 2020)</i>	1 <i>(0 en 2020)</i>
Couples avec enfants	5 <i>(3 en 2020)</i>	3 <i>(2 en 2020)</i>	2 <i>(1 en 2020)</i>
Total ménages	71 <i>(70 en 2020)</i>	25 <i>(24 en 2020)</i>	30 <i>(23 en 2020)</i>
Total enfants	40 <i>(29 en 2020)</i>	22 <i>(15 en 2020)</i>	16 <i>(11 en 2020)</i>
Total personnes	118 <i>(103 en 2020)</i>	50 <i>(42 en 2020)</i>	49 <i>(35 en 2020)</i>

Capacité	69
Journées réalisées	24 924 journées
Effectif moyen	68 personnes
Taux d'occupation	99 %

L'activité mois par mois – Mouvements et taux d'occupation

Occupation	janv 21	févr 21	mars 21	avr 21	mai 21	juin 21	juil 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	déc 21
journées réalisées	2133	1865	2150	2108	2133	2063	2073	2120	2049	2135	2063	2032
Nb Jours du mois effectif moyen	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31
	68,8	66,6	69,4	70,3	68,8	68,8	66,9	68,4	68,3	68,9	68,8	65,5
taux global	100%	97%	101%	102%	100%	100%	97%	99%	99%	100%	100%	95%

Présents	janv 21	févr 21	mars 21	avr 21	mai 21	juin 21	juil 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	déc 21
Nb personnes Ménage (sans enfant)	45	43	44	39	36	36	37	37	35	35	35	37
Nb Personnes Famille (avec enfant)	8	7	10	10	10	10	10	12	10	10	10	12
Nb Ménage + Nb Famille	49	46	49	45	42	42	43	44	41	41	41	44
Enfants	19	18	23	23	23	23	26	30	24	24	24	29
Total	72	68	77	72	69	69	73	79	69	69	69	78

Accueils	janv 21	févr 21	mars 21	avr 21	mai 21	juin 21	juil 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	déc 21
Nb personnes Ménage (sans enfant)	2	1	3	0	0	1	1	5	1	1	0	4
Nb Personnes Famille (avec enfant)	1	0	3	0	0	0	0	2	1	0	0	2
Nb Ménage + Nb Famille	3	1	5	0	0	1	1	6	2	1	0	5
Enfants	1	0	5	0	0	0	3	4	4	0	0	5
Total	4	1	10	0	0	1	4	10	6	1	0	10

Départs	janv 21	févr 21	mars 21	avr 21	mai 21	juin 21	juil 21	août 21	sept 21	oct 21	nov 21	déc 21
Nb personnes Ménage (sans enfant)	3	2	5	3	1	0	5	3	1	0	2	2
Nb Personnes Famille (avec enfant)	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	2
Nb Ménage + Nb Famille	4	2	4	3	1	0	5	5	1	0	2	3
Enfants	1	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	5
Total	5	2	4	3	1	0	5	15	1	0	2	8

Lorsque le taux d'occupation baisse, cela est généralement consécutif au départ d'une famille. En effet, les orientations de familles prennent plus de temps que celles des personnes isolées.

Les durées de prise en charge

Durée de prise en charge	Femmes seules	Femmes avec enfants	Hommes seuls	Couples sans enfant	Couples avec enfants	TOTAL MENAGES
Moins de 2 semaines	0	1	0	0	0	1
Moins de 9 semaines	0	0	0	0	0	0
Moins de 10 semaines	0	0	0	0	0	0
Moins de 11 semaines	0	0	0	0	0	0
Moins de 12 semaines	0	0	0	0	0	0
Moins de 13 semaines	0	0	0	0	0	0
De 1 jour à moins de 3 mois	0	1	0	0	0	1
Moins de 4 mois	0	0	0	0	0	0
Moins de 5 mois	0	0	1	0	0	1
Moins de 6 mois	0	0	0	0	0	0
De 3 mois à moins de 6 mois	0	0	1	0	0	1
Moins de 7 mois	0	0	1	0	0	1
Moins de 8 mois	0	0	0	0	0	0
Moins de 9 mois	0	0	0	0	0	0
De 6 mois à moins de 9 mois	0	0	1	0	0	1
Moins de 10 mois	0	0	0	1	0	1
Moins de 11 mois	0	0	0	0	0	0
Moins de 12 mois	0	0	1	0	0	1
De 9 mois à moins de 1 an	0	0	1	1	0	2
Moins de 15 mois	0	1	3	0	0	4
Moins de 18 mois	0	0	1	0	2	3
Moins de 21 mois	0	0	4	0	0	4
Moins de 24 mois	1	0	2	0	0	3
De 1 an à moins de 2 ans	1	1	10	0	2	14
Deux ans et plus	1	0	10	0	0	11
Effectif total ménages sortis dans l'année	2	2	23	1	2	30

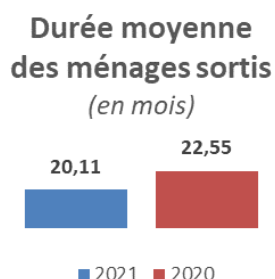
Sur les **11** séjours de deux ans et plus :

- **7** concernent des personnes de moins de 25 ans pour qui l'accès au logement / hébergement n'est possible que lorsqu'il y a des ressources pérennes dont :

- **4** présentaient des problèmes de santé qui ont ralenti le travail d'insertion professionnelle,
- **3** personnes ont été en difficulté dans l'acquisition du français, ce qui a freiné leurs démarches d'insertion professionnelle et de ce fait, l'accès à des ressources financières.
- **2** des personnes âgées de plus de 25 ans présentaient des problèmes de santé qui entravaient leurs démarches d'insertion professionnelle.

Ces séjours longs s'expliquent également par l'absence de petits logements et de structures d'hébergement sur le territoire de Lisieux et Pays d'Auge Nord et la période de crise sanitaire que nous avons traversé.

Durées moyennes de séjour – ménages sortis dans l'année



Pour 2021, cette moyenne est établie sur la base de **30** ménages sortis.

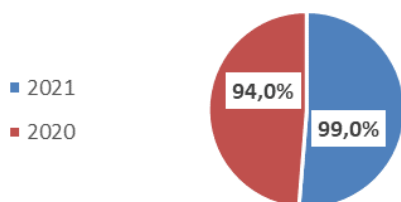
La durée moyenne de séjour a été impactée en 2021 par la sortie de « 3 longs séjours » (1 plus de 4 ans, 2 plus de 3 ans).

Soit selon la composition des ménages :

- Durée moyenne femmes sans enfant : **24.39 mois** (14.23 mois en 2020)
- Durée moyenne femmes avec enfants : **7.17 mois** (13.66 mois en 2020)
- Durée moyenne hommes seuls : **23.34 mois** (21.28 mois en 2020)
- Durée moyenne couples avec enfants : **16.83 mois** (36.16 mois en 2020)

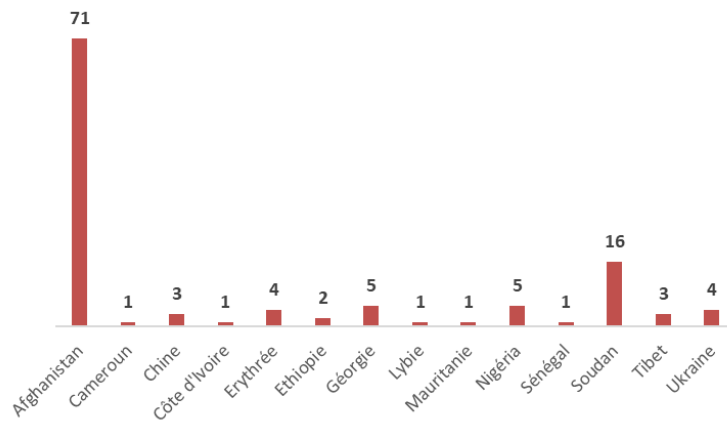
La durée moyenne de séjour a baissé de 2 mois en 2021. Cependant, elle reste globalement à 2 ans pour les personnes isolées, en lien avec l'absence de ressources.

Taux d'occupation

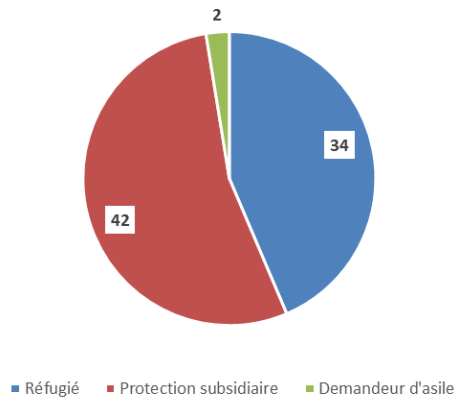


Soit **24 924** journées réalisées en 2021 (23 388 en 2020)

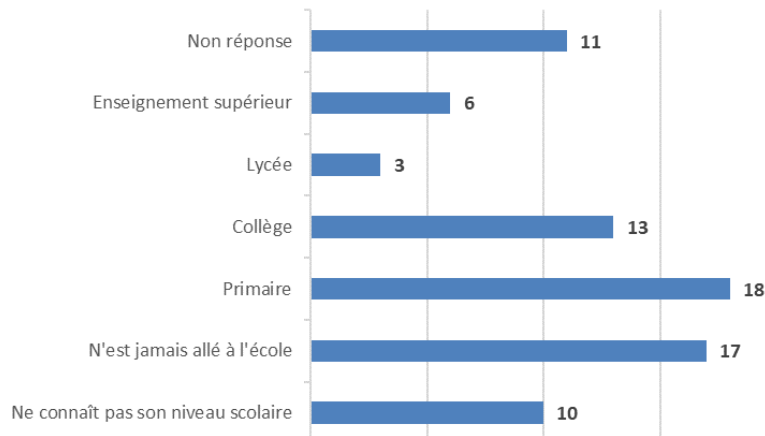
- Nationalité des personnes présentes en 2021 (adultes + enfants)



- Statut à l'accueil des adultes présents en 2021



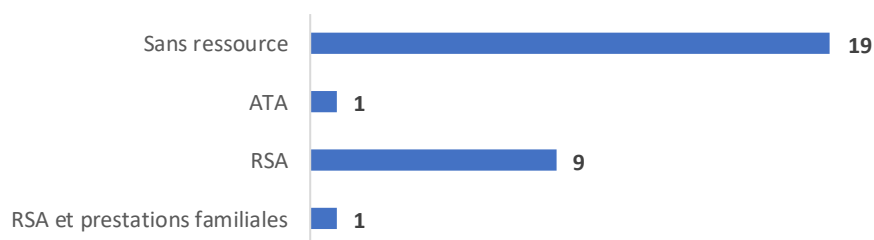
- Niveau scolaire des ménages à l'accueil



PERSONNES SORTIES EN 2021

- **Ressources** (pour les personnes sorties, soit 30 ménages)

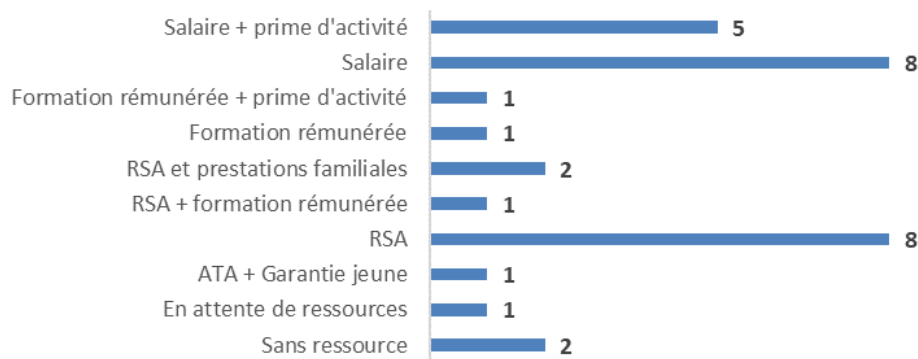
Origine des ressources à l'entrée



Les 19 personnes identifiées sans ressources sont des jeunes moins de 25 ans.

Sur 19 ménages arrivés sans ressource, seuls 2 jeunes gens âgés de moins de 25 ans sont ressortis sans ressource.

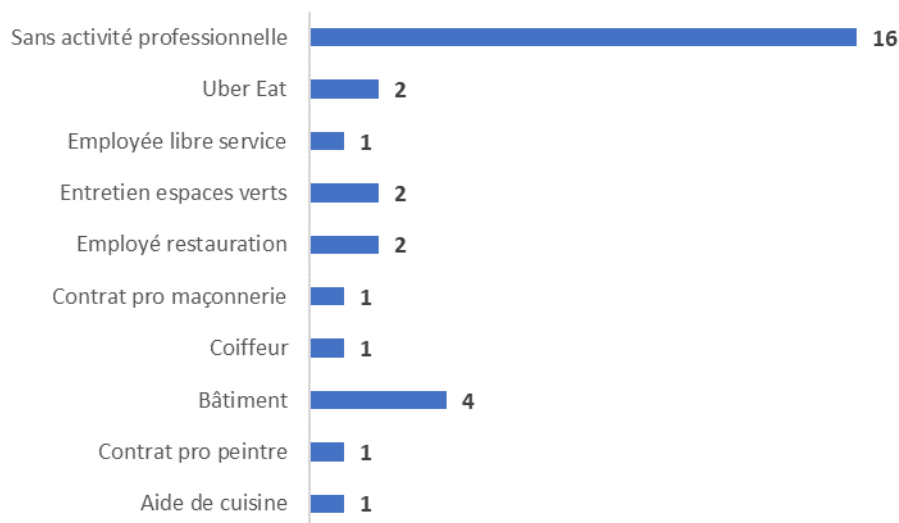
Origine des ressources à la sortie



Sur les 33 personnes sorties en 2021, seules 14 d'entre elles avaient eu une expérience professionnelle dans leur pays d'origine.

Nous ne constatons pas de corrélation avec les métiers occupés à la sortie. Emplois précédemment occupés (au pays d'origine) : couvreur, coiffeur, agriculteur, enseignement, mécanicien, maçon, menuisier, ouvrier agricole, plombier, couture, ouvrier du bâtiment, employé libre-service.

▪ Situation professionnelle à la sortie



16 personnes sont sans activité professionnelle à la sortie :

- 2 femmes avec enfants,
- 2 couples avec enfants dont la priorité était le logement dès la fin des cours de français OFII,
- 1 couple dont les 2 membres souffraient de pathologie qui nécessitaient des soins de longue durée avant que puisse être travaillée l'insertion professionnelle.
- 5 personnes étaient en formation :
 - Formation ACSEA : langue française
 - Formation plaquiste
 - Formation EPE : Pre Fle
 - Formation avec la Mission Locale
 - Formation au code de la route
- 1 personne en garantie jeune a accédé à un emploi en restauration quelques jours après son départ du CPH.
- 2 personnes dont l'insertion professionnelle a été travaillée ont accédé à des chantiers d'insertion peu après leur départ.

Sur les 33 personnes sorties en 2021, 16 avaient moins de 25 ans à leur accueil et **8** à leur départ :

- **2** de moins de 25 ans à leur départ sont sorties sans ressource vers des destinations inconnues,
- **1** jeune mère qui a été orientée au CHRS J. VAN DAELE
- **5** de moins de 25 ans à leur départ sont sortis avec un projet professionnel en cours :
 - Garantie jeune, contrat en restauration
 - Formation ACSEA langue française avec des périodes de stage en immersion professionnelle
 - Contrat d'apprentissage en peinture
 - CDDI ASTA à Pont l'Evêque

Les contrats professionnels à la sortie :

- Contrat d'apprentissage en alternance peintre
- Contrat d'apprentissage en alternance plaquiste

- CDI restauration (Honfleur)
- CDI commis de cuisine (Honfleur)
- CDI plongeur (Honfleur)
- CDI employé libre-service (Lisieux)

- CDD de plus de 6 mois coiffeur (Rouen)
- CDD de plus de 6 mois bâtiment (Caen)
- CDD intérim bâtiment (Paris)
- CDD de plus de 6 mois bâtiment (Caen)
- CDD de plus de 6 mois bâtiment (Caen)

- CDDI espaces verts Etre et Boulot (Honfleur)
- CDDI espaces verts ASTA (Pont l'Evêque)

- Auto-entrepreneur UBER EAT
- Auto-entrepreneur UBER EAT

L'un des auto-entrepreneurs a été accompagné dans l'ensemble de ses démarches pour monter son entreprise et financé l'achat d'un scooter nécessaire à son activité.

- **2** étaient en attente d'intégrer des chantiers d'insertion à Caen et à Pont l'Evêque dans le cadre de CDDI.

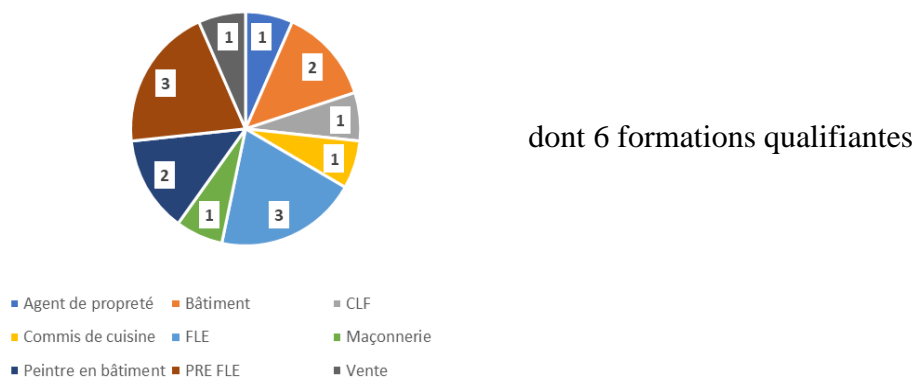
▪ Formations pendant l'accompagnement au CPH

→ Nombre d'heures de cours OFFI

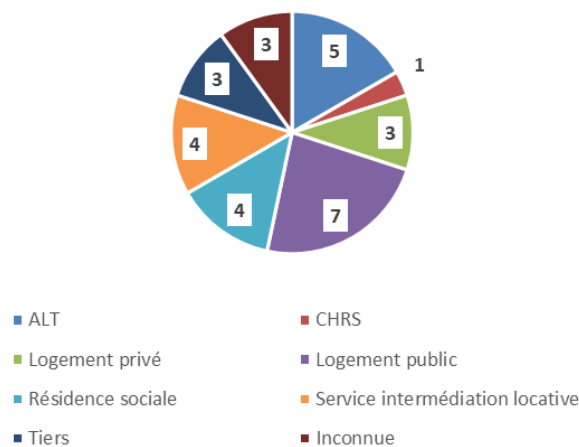
- 100 heures : **2** personnes
- 200 heures : **10** personnes
- 400 heures : **19** personnes
- 600 heures : **1** personne
- N'a pas bénéficié de cours OFFI : **1** personne

Il est à noter que les résidents accueillis au CPH ne peuvent démarrer leur insertion professionnelle qu'une fois les cours OFFI finalisés, soit environ 2 mois après leur arrivée au CPH. Les délais s'échelonnent de 1 à 4 mois.

→ Autres formations suivies par les personnes durant leur accompagnement



▪ Situation hébergement ou logement à la sortie



ALT

- 5 hommes seuls

CHRS

- 1 femme avec 1 enfant

Parc public

- 1 femme avec 5 enfants (CLMH)
- 3 hommes seuls (1 SAGIM, 2 CLMH)
- 2 couples avec 5 enfants (2 CLMH)
- 1 couple sans enfant (CLMH)

Parc privé

- 2 hommes seuls

Logement de fonction

- 1 homme (mise à disposition d'un logement dans le cadre d'un contrat en CDI)

Résidence sociale

- 4 hommes seuls

Service intermédiation locative

- 2 hommes seuls (cohabitation à Honfleur avec IML YSOS)
- 2 femmes seules (IML CCAS)

Tiers

- 3 hommes seuls dont 1 est parti vivre à Rouen où il avait trouvé du travail.

Inconnue

- 3 hommes seuls ont quitté le CPH sans nous communiquer d'informations.

- **Pays d'origine des personnes sorties en 2021**

Pays d'origine	Composition familiale
Afghanistan	14 hommes seuls 1 femme avec 5 enfants 1 couple sans enfant 2 couples avec 5 enfants
Chine	1 homme seul
Côte d'Ivoire	1 femme seule
Erythrée	3 hommes seuls
Géorgie	1 femme avec 1 enfant
Nigéria	1 homme seul
Soudan	4 hommes seuls
Tibet	1 homme seul
Total	49

- **Statut des ménages sortis en 2021 selon leur nationalité**

Nationalité	Statut
Afghanistan	15 protections subsidiaires 3 réfugiés
Chine	1 réfugié
Côte d'Ivoire	1 réfugié
Erythrée	3 réfugiés
Géorgie	1 réfugié
Nigéria	1 protection subsidiaire
Soudan	4 réfugiés
Tibet	1 réfugié

1. L'accueil

« Les réfugiés représentent des populations vulnérables au regard de leur parcours personnels et de la distance qu'ils peuvent avoir avec la société et la culture française ». Le CPH peut être considéré comme un sas entre la situation de demandeur d'asile et celle de réfugiée nouvellement acquise.

L'accueil et l'accompagnement dans le cadre de la mission CPH sont assurés en vertu des principes de neutralité, de protection, d'égalité et de respect des personnes. L'exercice des droits et des libertés individuelles est garanti, dans le respect de la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie.

Toute personne étant sujet de son histoire, l'accompagnement mise sur les capacités des personnes à développer leurs propres ressources, leurs capacités d'initiative et leurs possibilités à bâtir un projet de vie.

Un accompagnement individualisé décliné dans le contrat personnalisé est mis en place.

La personne est accueillie individuellement par un professionnel aux bureaux situés Rue Roger Aini. Ce temps permet de lui expliquer le fonctionnement de la structure. Ensuite, elle est accompagnée physiquement à l'appartement mis à sa disposition. Cet accueil se veut rassurant afin de poser les premières bases de la relation de confiance.

Un état des lieux d'entrée et un inventaire sont faits avec la personne accueillie. Des clefs, un règlement de fonctionnement et un livret d'accueil sont remis avant de laisser la personne se poser et prendre possession des lieux.

• Les dossiers

Un dossier rassemblant l'ensemble des documents concernant chaque ménage hébergé est constitué au moment de l'accueil.

Les dossiers individuels des résidents sont conservés dans les bureaux du service dans des armoires accessibles au personnel. Le dossier est composé de plusieurs sous-dossiers :

- Projet individualisé
- Identité
- CAF
- Pôle Emploi
- Formation
- Santé (ne contient que les éléments administratifs)
- Courrier divers (contient les démarches réalisées à la demande des personnes)
- Parentalité
- Suivi CPH
- Logement

2. L'accompagnement

Il s'appuie sur la force du ménage, sur ses demandes, sur son adhésion au projet personnalisé rédigé conjointement.

Il se décline de la façon suivante :

a) Assurer l'accès aux droits fondamentaux ainsi qu'aux allocations et prestations auxquelles ils peuvent prétendre

Les bénéficiaires de la protection internationale ont, en vertu de la convention de Genève de 1951 et des dispositions législatives, accès à l'ensemble des droits sociaux garantis pour les citoyens français. Le CPH a ainsi pour rôle de les accompagner afin qu'ils connaissent ces droits et puissent s'en saisir.

Le référent s'assurera de la compréhension des documents utilisés et effectuera avec la personne les différentes démarches nécessaires (documents d'état civil, CAF, CPAM, Pôle Emploi...) afin que celle-ci puisse effectivement prétendre aux droits alloués. Recours à un interprète si besoin.

b) Accompagner vers l'accès aux soins et à la santé

Ce domaine est important car les personnes peuvent avoir subies des violences physiques et ou psychologiques importantes et traumatisantes.

- Ouverture et mise en place effective des droits à la couverture sociale.
- Orientation vers les professionnels de santé adaptés selon les besoins repérés.
- Accompagnement physique si nécessaire.

Nous accompagnons l'ensemble des personnes accueillies pour leur demande de renouvellement de CMU.

Le numéro provisoire de sécurité sociale ne permet pas d'avoir une carte vitale et de remplir les dossiers administratifs en ligne. Le service est en contact avec la Cellule DETRES concernant ces dossiers.

Toutes les personnes isolées accueillies au CPH sont informées de l'existence du bilan IRSA.

16 des personnes sorties en 2021 ont réalisé un bilan IRSA.

Des orientations ont été faites vers différents spécialistes, centre médico-psychologique, EPSM, maison des addictions, orthopédie, dentiste.

L'insuffisance de médecins généralistes sur le territoire de Lisieux rend l'accompagnement vers la santé difficile et oblige à une orientation des personnes vers les services d'urgence de l'hôpital et les médecins généralistes des villes aux alentours.

Lors des premiers rendez-vous, nous réalisons les accompagnements physiques des personnes si nécessaire.

En 2021, **3** personnes souffraient de troubles psychologiques.

Notre service oriente régulièrement les personnes accueillies vers le CMP de Lisieux.

c) Faciliter l'accès à une formation linguistique

L'accès à une formation linguistique est primordial afin que la personne puisse comprendre, se faire comprendre et échanger avec différentes personnes. Pour ce faire, un travail en partenariat avec les organismes, les réseaux, les médiathèques et les bénévoles repérés sur chaque territoire est effectué.

A Lisieux, l'OFII organise des cours de français obligatoires. Ils sont dispensés par l'organisme de formation « Education et Formation ».

Lorsque les personnes ont commencé leurs cours à Caen ou à Alençon, leur transfert à Lisieux est organisé.

En dehors des cours de l'OFII, les personnes hébergées au CPH peuvent à Lisieux, bénéficier des cours des bénévoles du Réseau d'Echange de savoirs (une convention a été signée avec cette association). **12** personnes ont suivi les cours du Réseau d'échanges de savoir en 2021.

A Honfleur, des cours de la plateforme d'intégration socio-professionnelle du centre JSF sont proposés (une convention a été signée avec cet organisme).

En 2021,

- **12** personnes ont bénéficié de la plateforme intégration.
- **8** personnes ont suivi les ateliers langues.

Pendant le confinement, certains ont pu les faire en distanciel.

d) Assurer l'accompagnement dans les actes de la vie

- Des ateliers « droits et obligations en France », « entretien du logement », « cuisine », « bien-être », « connaissance des ressources du territoire » sont mis en place par l'équipe éducative avec les ménages accueillis. Il s'agit d'une aide à la compréhension au mode de vie en France. Ces ateliers se déroulent au CPH et sont ouverts à l'ensemble des résidents.

- Accompagnements individuels :

- Recherche et souscription de forfait internet : aide à l'installation des applications CAF et Pôle Emploi sur les téléphones portables des résidents et explication du fonctionnement.
- Aide à l'utilisation des cartes bancaires.

- Aide au transport :

Lorsque les personnes sont sans ressource, elles bénéficient à Lisieux d'une aide du CCAS. Par ailleurs, le CPH finance l'ensemble des trajets indispensables à l'insertion sociale et professionnelle.

Pendant l'année 2021, les personnes accueillies au CPH ont été orientées vers les associations caritatives, l'ANAEF (MEZIDON), les Resto du Cœur (LISIEUX, MEZIDON), la Croix Rouge, le Secours Populaire (Lisieux), le CCAS de Honfleur, l'Épicerie solidaire.

e) Accompagner vers des actions d'insertion par l'accès à l'emploi et/ou la formation professionnelle

Ce travail nécessite une réelle connaissance des partenaires à mobiliser sur chaque territoire : Pôle Emploi, les Missions Locales, les centres de formations, les organismes d'insertion, l'Éducation Nationale, etc.]

Le référent accompagne physiquement sur les premiers rendez-vous, si besoin, et travaille en lien étroit avec le prestataire afin de faire le point régulièrement sur la situation. Une attention sera portée sur la reconnaissance des diplômes et de l'expérience professionnelle acquise.

En 2021, le CPH a participé aux réunions trimestrielles de la Plateforme d'intégration d'Honfleur dont bénéficie des résidents du CPH. Cette réunion rassemble, JSF, Pôle Emploi, la Mission Locale, le PLI, les associations intermédiaires,

Nous avons également travaillé en 2021 avec Batik (5 personnes), Agir 14 + (5 personnes). En 2021, les intervenants du dispositif Agir14 + ont tenu leurs réunions à destination des bénéficiaires du Pays d'Auge dans les locaux du CPH.

f) Assurer la domiciliation des bénéficiaires et leur délivrer l'attestation afférente

L'équipe effectue avec le bénéficiaire son changement d'adresse et veille si nécessaire à lui délivrer une attestation d'hébergement.

g) Assurer le soutien à la parentalité

- Nombre d'enfants scolarisés :
 - ✓ 2 enfants non scolarisés
 - ✓ 4 enfants scolarisés en maternelle
 - ✓ 4 enfants scolarisés en primaire
 - ✓ 5 enfants scolarisés en collège
 - ✓ 1 enfant scolarisé en lycée technique ou professionnel
- Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un accueil en centre de loisirs : 5
- Par une attention régulière à la vie de l'enfant,
- Par le rappel du droit et devoir des parents en France,
- Par la vigilance au respect mutuel,
- Par le rappel du droit des enfants en France.

h) Accompagner à la vie sociale et à l'insertion dans le tissu social par des actions de coopération avec les acteurs locaux

Persuadée de l'importance de l'inscription sur un territoire, l'équipe s'informe des possibilités offertes dans chaque ville, les fait connaître aux ménages. L'équipe encourage les ménages à participer à ces différentes manifestations et peut les accompagner.

Différentes activités proposées par les résidents sont mises en place et accompagnées par l'équipe du CPH, un Samedi par mois. Le thème des activités est adapté à la saison.

i) Accompagner vers l'insertion par le logement les bénéficiaires et préparer leur sortie

L'équipe veille à ce que la situation de la personne soit à jour afin que celle-ci puisse accéder à son propre logement en toute sécurité (connaissance des dispositifs, des droits, constitution de dossiers, suivi, règles de vie, droits et obligations d'un locataire, etc.).

Les démarches et visites d'habitation sont faites avec le référent.

Une ASLL ou AVDL peut être demandée si besoin. En 2021, le service logement d'ITINERAIRES a assuré cette continuité d'accompagnement ainsi que les différents services qui assurent des AVDL BPI :

- 14 ASLL suivies par le service logement ITINERAIRES
- 1 AVDL
- 1 AVDL BPI par ITINERAIRES.

4 personnes ont accédé au logement dans le cadre d'une mesure IML.

j) Accompagner à la gestion financière

- Veiller au paiement de la participation de la caution, de la cantine, etc.
- Une aide alimentaire de 25 € pour une personne isolée et de 25 € par adulte et de 20 € par enfant pour les familles peut être donnée aux personnes sans ressource.
- Toutes les personnes sont accompagnées pour ouvrir un compte bancaire et obtenir une carte de paiement. Nous avons développé un partenariat avec les agences bancaires (réfèrent nommé pour le suivi de ces dossiers qui demande lors de l'ouverture des connaissances spécifiques).
- Un partenariat s'est établi avec la poste de Lisieux où un professionnel a été « dédié » au traitement du dossier des personnes accueillies au CPH. Cette organisation garantit dorénavant un traitement rapide des dossiers notamment lors des transferts des comptes déjà ouverts.

3. La participation financière

Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation pécuniaire est demandée à toute personne disposant de ressources. Il est naturellement entendu que les conditions de ressources ne sont pas un pré-requis pour bénéficier d'un hébergement au CPH.

Le montant demandé s'élève à 10 % des ressources. Une caution de 50 € est demandée pour une personne seule et de 150 € pour une famille.

La loi de janvier 2002 qui réforme la loi de 1975 sur les établissements sociaux et médico-sociaux promeut le droit des usagers et oblige les établissements et services à réfléchir et mettre en place des instances d'expression et de participation.

Un conseil de vie sociale est mis en place. Ces réunions sont préparées avec les personnes accueillies et font l'objet de comptes rendus affichés.

Les réunions se tiennent à Lisieux, l'équipe veille au transport des personnes et un interprète peut être sollicité si besoin.

En 2021, en raison du contexte sanitaire, aucune assemblée de vie sociale n'a eu lieu.

Les principaux thèmes abordés lors de ces rencontres sont :

- Les cours de français,
- Les activités sportives et culturelles,
- L'accès aux ressources,
- La mobilité.

En 2022, les assemblées de vie sociale se dérouleront sur Lisieux et Honfleur pour permettre au maximum de résidents de participer.

En 2021, dans le cadre du projet de service, un poste de coordinatrice a été créé à moyen constant. Cette organisation a été possible du fait d'une redistribution des missions avec pour objectifs entre autres :

- Favoriser la cohérence des parcours des personnes accueillies,
- Développer les liens partenariaux du service,
- Accompagner l'accès au logement / hébergement.

Cette organisation a été évaluée et validée en 2021.

D'autres actions ont été menées :

Une action visait à favoriser l'intégration des personnes accueillies sur les territoires de Lisieux et du Pays d'Auge. Du fait de la crise sanitaire, les rencontres / débats prévus au sein des établissements scolaires et près d'autres partenaires n'ont pu avoir lieu. Cette action est reportée en 2022.

Un travail a été mené auprès des acteurs de l'insertion professionnelle, Pôle Emploi, Mission Locale, chantiers d'insertion pour faire du lien et favoriser le parcours des personnes accueillies.

Nous avons également mené un travail avec le FJT de Lisieux dans l'objectif de développer les sorties du CPH vers ce dispositif en tenant compte de ces particularités.

Nous avons souhaité enrichir nos pratiques professionnelles en allant à la rencontre de partenaires accueillant un public identique à celui du CPH. Une rencontre avec le CPH de Bernay a pu avoir lieu. Une rencontre avec la Plateforme FAIR est prévue. Cette action se poursuivra en 2022.

L'équipe du CPH a travaillé à la mise en place d'ateliers animés par les membres de l'équipe et d'anciens résidents (« des pairs ») sur l'administration française, la réalité de l'emploi, du logement en France. Ces ateliers seront pérennisés.

Perspectives 2022 :

- Continuer d'étoffer notre réseau partenarial pour favoriser l'intégration des personnes accueillies.
- Engager une démarche de formation des professionnels à la question de l'accompagnement des personnes en souffrance psychique.
- Poursuivre la démarche CPOM engagée par ITINERAIRES.

Sigles et acronymes utilisés

A

ACSEA	Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte
AFPA	Association de Formation Professionnelle pour les Adultes
AISCAL	Agence Immobilière et Sociale du Calvados
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASTA	Association Sauvegarde de la Touques et Affluents
ATA	Allocation Temporaire d'Attente
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement

B

BPI	Bénéficiaire d'une Protection Internationale
-----	--

C

CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIDFF	Centre International des Droits de la Femme et des Familles
CLLAJ	Comité local pour le logement autonome des jeunes
CMP	Centre Médico-Psychologique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CPOM	Convention d'Objectifs et de Moyens

D

DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
-------	---

E

EPE	Ecole des Parents et des Educateurs
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale
ETP	Equivalent Temps Plein

F

FAIR	Favoriser l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
FLE	Français Langue Etrangère
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement

	I	
IML		Inter Médiation Locative
IRSA		Institut Inter Régional Pour la Santé
	J	
JSF		Jeunes Séniors Familles
	O	
OFII		Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA		Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
	P	
PASS		Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PIJ		Point Info Jeunesse
PLIE		Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
	R	
RSA		Revenu de Solidarité Active
	S	
SAAS		Service d'Accueil et d'Accompagnement Social
SAJD		Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté
SAO		Service d'Accueil et d'Orientation
	U	
USDA		Unité de solidarité départementale de l'agglomération

